

INFORMATIONS GENERALES

- * Heures d'ouverture de la réception : 8H30 - 12h30 / 13h30 - 19H30
- * La taxe de séjour de la commune de St Jean de Luz sera réclamée lors du paiement du solde de la facture au taux de 0,50 € à partir de 18 ans.
- * Les animaux (chiens et chats) sont autorisés dans le Camping. Ils doivent être tenus en laisse et être tatoués. A votre arrivée le carnet de vaccination vous sera demandé
- * L'assurance responsabilité civile obligatoire.
- * Le nombre maximum de personnes autorisées sur un emplacement est de six.
- * Toute personne supplémentaire non mentionnée sur le contrat de location, dans la limite des 6 personnes par emplacement, devra obligatoirement être signalée à la Direction et sera redevable des prestations prévues aux tarifs.
- * Le stationnement d'un véhicule est inclus.
- * Douches chaudes incluses dans les tarifs.
- * Lave-linge : 5 €
- * Sèche-linge : 5 €

LOCATION D'HEBERGEMENT :

- * Arrivée entre 16H00 et 19H00.
- * Une caution de 200 € et une caution de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée. Vous prendrez ensuite possession de votre location et disposerez de l'après-midi pour vérifier l'inventaire et nous préciser toute anomalie éventuelle.
- * Départ avant 10H00. Nous contrôlerons avec vous au départ l'état de la location et son inventaire, et votre caution vous sera restituée dans la mesure où tout est conforme à l'état des lieux d'entrée.
- * Un forfait de 50 € sera retenu si l'hébergement locatif n'est pas rendu dans un bon état de propreté.
- * Les draps et taies d'oreillers ne sont pas fournis (location possible).
- * L'eau, l'électricité et le gaz sont inclus dans les tarifs.

LOCATION D'EMPLACEMENT :

- * Sur réservation arrivée entre 15H00 et 19H00.
- * Et hors réservation arrivée pendant l'ouverture de la réception.
- * Une somme de 20 € vous sera demandée à votre arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ qui aura lieu avant midi.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT DE L'ACOMPTE :

- * Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.
- * Dès réception de votre contrat de location et de votre règlement, un accusé de réception confirmant notre accord vous sera délivré.

Celui-ci devra être présenté lors de votre arrivée à la réception du camping. Nous vous rappelons que votre acompte, doit être obligatoirement accompagné du contrat de location. La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout contrat de location sans avoir à donner d'explications.

2) MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTE :

Le règlement de l'acompte s'effectue par chèque, chèque vacances (ANCV) ou versement postal à établir à l'ordre du CAMPING DE LA FERME ERROMARDIE

3) PAIEMENT DU SOLDE :

- Pour les locations d'emplacement et d'hébergement le solde de la facture et de la taxe de séjour s'effectue à votre arrivée.
- Pour les locations, obligation de payer votre solde 30 jours avant l'arrivée.

Tout séjour commencé est dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le contrat de location.

4) ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de location, aucune réduction ne sera consentie sur le montant du séjour. En l'absence de message écrit justificatif du client, précisant son retard, l'emplacement ou l'hébergement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location, le montant total du séjour sera dû. Les emplacements et les locations réservés sont disponibles le jour d'arrivée jusqu'à 19H00 maximum (nous prévenir en cas de retard).

5) ANNULATION :

Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible par écrit (les messages téléphoniques ne sont pas admis). En cas d'annulation, il vous sera retenu :

- * les frais de réservation
- * A titre d'indemnité de rupture de contrat :
 - Un montant égal à 20% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
 - Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

6) CAUTION :

Pour les hébergements locatifs, une caution de 200 € et de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée et rendue en tout ou partie lors de votre départ après inventaire et suivant l'état et la propreté des lieux. Une somme de 20 € sera demandée à l'arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ.

7) REGLEMENT INTERIEUR :

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping (envoyé sur simple demande) et notamment aux clauses suivantes :

- L'utilisation du réchaud à alcool ou à essence, les barbecues électriques sont interdits.
- La circulation automobile est interdite à l'intérieur du camping entre 23H30 et 7H00.
- S'il est accompagné d'un animal, tout client certifie que celui-ci est à jour des vaccinations obligatoires et tatoué.
- Il n'en est accepté qu'un seul par hébergement locatif.
- Nous informons nos usagers que le silence doit être total entre 22h et 7h. Nous vous prions d'éviter les bruits et discussions qui pourraient gêner vos voisins. Aussi, en cas d'infraction constatée à ce point de règlement, le contrevenant s'expose à une expulsion immédiate du camping.

8) LITIGES :

En cas de litige nous travaillons avec MEDICYS, centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice. Si aucun accord amiable n'est trouvé, les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents en cas de litige.

9) DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.



40, Chemin Erromardie

64500 SAINT JEAN DE LUZ

Tél. 05 59 26 34 26

Fax. 05 59 51 26 02

contact@camping-erromardie.com

www.camping-erromardie.com

CONTRAT DE RÉSERVATION

BOOKING CONTRACT • CONTRATO DE RESERVA • RESERVIERUNGSVERTRAG

NOM
SURNAME • APELLIDO/S • NAME

PRÉNOM DATE DE NAISSANCE
FIRST NAME • NOMBRE • VORNAME DATE OF BIRTH • FECHA DE NACIMIENTO • GEBURTSDATUM

ADRESSE
ADDRESS • DIRECCIÓN • ADRESSE

PAYS CODE POSTAL VILLE
COUNTRY • PAIS • LAND POST CODE • CÓDIGO POSTAL • POSTLEITZAHN TOWN • CIUDAD • ORT

TELEPHONE N° PORTABLE
PHONE N° • TELEFONO • TELEFON MOBILE N° • TELEFONO MOVIL • MOBILTELEFON

E MAIL @
E MAIL • CORREO ELECTRONICO • E MAIL

ACCOMPAGNÉ DE

ACCOMPANIED BY • ACOMPANADO DE • BEGLEITET VON

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
SURNAME • APELLIDO/S • NAME	FIRST NAME • NOMBRE • VORNAME	DATE OF BIRTH • FECHA DE NACIMIENTO • GEBURTSDATUM
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DURÉE DU SÉJOUR

LENGTH OF STAY • DURACIÓN DE LA ESTANCIA • LANGE DES AUFENTHALTS

DU AU
FROM • DEL • VOM TO • AL • BIS ZUM

LOCATIONS

RENTALS • ALOJAMIENTOS • MIETUNTERKÜNFTEN

- 504 €
- SUPER VÉNUS €
- SUPER MERCURE €
- 734 T €
- LOGGIA €
- LIFE PM €
- HOME FLOWER 3CH €
- CABANE LODGE €
- HOME FLOWER 2CH €

OPTION LOCATION

RENTAL OPTION • OPCIÓN DE ALQUILER • MIETOPTION

ANIMAL Race €
PET • ANIMAL • HAUSTIER NUMBER • NÚMERO • ANZAHL RACE • RAZA • RENNEN

Suite au verso ►►

EMPLACEMENT

PITCH • PARCELA • STELLPLATZ

NATURE €

CONFORT 16 A (3520 W) €

CARAVANE CAMPING CAR TENTE

NOMBRE
NUMBER • NÚMERO • ANZAHL

DIMENSIONS : /
DIMENSIONS • DIMENSIONEN • GRÖSSE

SUPLÉMENT EMPLACEMENT

EXTRA FOR PITCH • SUPLEMENTO EMPLACAMIENTO • ERGÄNZUNG CAMPINGPLATZ

PERSONNE SUPPL 11 ANS ET PLUS €
ADDITIONAL PERSON 11 YEARS AND MORE • PERSONA ADICIONAL 11 AÑOS Y MÁS • ZUSÄTZLICHE PERSON 11 JAHRH UND MEHR

PERSONNE SUPPL 2 À 10 ANS €
ADDITIONAL PERSON 2 TO 10 YEARS • PERSONA ADICIONAL 2 A 10 AÑOS • ZUSÄTZLICHE PERSON 2 BIS 10 JAHRH

VEHICULE SUPPL €
EXTRA VEHICULE • VEHICULO ADICIONAL • ZUSÄTZLICHES FAHRZEUG

GARAGE MORT €
DEAD GARAGE • GARAJE MUERTO • TOT GARAGE

ANIMAL €
PET • ANIMAL • HAUSTIER

Nombre
NUMBER • NÚMERO • ANZAHL

Race
RACE • RAZA • RENNEN

MODE DE PAIEMENT

PAYMENT METHOD • FORMA DE PAGO • ZAHLUNGSMETHODE

CHÈQUE À L'ORDRE DE CAMPING LA FERME ERROMARDIE
CHECK • COMPROBAR • ÜBERPRÜFEN

CHÈQUES VACANCES
HOLIDAY VOUCHERS • CHEQUE DE VACACIONES • FERRENGUTSCHEIN

MONTANT TOTAL DU SÉJOUR

TOTAL AMOUNT OF STAY • IMPORTE TOTAL DE LA ESTANCIA • GESAMTBETRAG DES AUFENTHALTS

MONTANT DE LA LOCATION / EMPLACEMENT €
AMOUNT OF RENT / PITCH • IMPORTE DE ALQUILER / EMPLACAMIENTO • HOHE DER MIETUNTERRUNTE / CAMPINGPLATZ

TOTAL SUPPLÉMENTS €
TOTAL SUPPLEMENTS • SUPLEMENTOS TOTALES • GESAMTZULAGEN

TOTAL SÉJOUR €
TOTAL STAY • ESTANCIA TOTAL • GESAMTAUFENTHALT

ACOMPTÉ DE 30% €
30% DEPOSIT • DEPÓSITO DEL 30% • 30% ANZAHLUNG

ASSURANCE ANNULATION (factatif) 3,5% du montant total du séjour €
CANCELLATION INSURANCE (OPTIONAL) 3.5% of the total amount of the stay • SEGURO DE CANCELACION (opcional) 3.5% del importe total de la estancia
REISERÜCKTRITTSVER SICHERUNG (optional) 3,5% des Gesamtbetrags des Aufenthalts

TAXE DE SÉJOUR 0,50€ à partir de 18 ans par jour et par personne €
TOURIST TAX: 0,50€ from 18 years old per day and per person • IMPUESTO TURISTICO 0,50€ a partir de 18 años por día y por persona
KURTALEX 0,50€ ab 18 Jahre pro Tag und pro Person

FRAIS DE DOSSIER 19 €
FEES • HONORARIOS • GEBÜHREN

TOTAL ACOMPTÉ €
TOTAL DOWN PAYMENT • PAGO INICIAL TOTAL • GESAMTANZAHLUNG

Je soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réservations.

I, the undersigned, declare to have read and accept the conditions of reservations.

Yo, el abajo firmante, declaro haber leído y acepto las condiciones de las reservas.

Ich, der Unterzeichnete, erkläre, die Reservierungsbedingungen gelesen und akzeptiert zu haben.

DATE
DATE • FECHA • DATUM

SIGNATURE
SIGNATURE • FIRMA • UNTERSCHRIFT

INFORMATIONS GENERALES

* Heures d'ouverture de la réception : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h30

* La taxe de séjour de la commune de St Jean de Luz sera réclamée lors du paiement du solde de la facture au taux de 0,50 € à partir de 18 ans.

* Les animaux (chiens et chats) sont autorisés dans le Camping. Ils doivent être tenus en laisse et être tatoués. A votre arrivée le carnet de vaccination vous sera demandé

* L'assurance responsabilité civile obligatoire.

* Le nombre maximum de personnes autorisées sur un emplacement est de six.

* Toute personne supplémentaire non mentionnée sur le contrat de location, dans la limite des 6 personnes par emplacement, devra obligatoirement être signalée à la Direction et sera redevable des prestations prévues aux tarifs.

* Le stationnement d'un véhicule est inclus.

* Douches chaudes incluses dans les tarifs.

* Lave-linge : 5 €

* Sèche-linge : 5 €

LOCATION D'HEBERGEMENT :

* Arrivée entre 16H00 et 19H00.

* Une caution de 200 € et une caution de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée. Vous prendrez ensuite possession de votre location et disposerez de l'après-midi pour vérifier l'inventaire et nous préciser toute anomalie éventuelle.

* Départ avant 10H00. Nous contrôlerons avec vous au départ l'état de la location et son inventaire, et votre caution vous sera restituée dans la mesure où tout est conforme à l'état des lieux d'entrée.

* Un forfait de 50 € sera retenu si l'hébergement localif n'est pas rendu dans un bon état de propreté.

* Les draps et taies d'oreillers ne sont pas fournis.

* L'eau, l'électricité et le gaz sont inclus dans les tarifs.

LOCATION D'EMPLACEMENT :

* Sur réservation arrivée entre 15H00 et 19H00.

* Et hors réservation arrivée pendant l'ouverture de la réception.

* Une somme de 20 € vous sera demandée à votre arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ ou aura lieu avant midi.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT DE L'ACOMPTÉ :

* Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

* Dès réception de votre contrat de location et de votre règlement, un accusé de réception confirmant notre accord vous sera délivré.

Celui-ci devra être présenté lors de votre arrivée à la réception du camping. Nous vous rappelons que votre acompte, doit être obligatoirement accompagné du contrat de location. La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout contrat de location sans avoir à donner d'explications.

2) MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTÉ :

Le règlement de l'acompte s'effectue par chèque, chèque vacances (ANCV) ou virement postal à établir à l'ordre du CAMPING DE LA FERME ERROMARDIE

3) PAIEMENT DU SOLDE :

a) Pour les locations d'emplacment et d'hébergement le solde de la facture et de la taxe de séjour s'effectue à votre arrivée.

b) Pour les locations avec assurance annulation, obligation de payer votre solde 30 jours avant l'arrivée.

Tout séjour commencé est dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le contrat de location.

4) ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de location, aucune réduction ne sera consentie sur le montant du séjour. En l'absence de message écrit justificatif du client, précisant son retard, l'emplacment ou l'hébergement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location, le montant total du séjour sera dû. Les emplacements et les locations réservés sont disponibles le jour d'arrivée jusqu'à 19H00 maximum (nous prévenir en cas de retard).

5) ANNULATION :

Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible par écrit (les messages téléphoniques ne sont pas admis). En cas d'annulation, il vous sera retenu :

* les frais de réservation

* A titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

6) CAUTION :

Pour les hébergements localifs, une caution de 200 € et de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée et rendue en tout ou partie lors de votre départ après inventaire et suivant l'état et la propreté des lieux. Une somme de 20 € sera demandée à l'arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ.

7) REGLEMENT INTERIEUR :

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping (envoyé sur simple demande) et notamment aux clauses suivantes :

- L'utilisation du réchaud à alcool ou à essence, les barbecues électriques sont interdits.

- La circulation automobile est interdite à l'intérieur du camping entre 23H30 et 7H00.

- S'il est accompagné d'un animal, tout client certifie que celui-ci est à jour des vaccinations obligatoires et tatoué.

- Il n'en est accepté qu'un seul par hébergement localif.

- Nous informons nos usagers que le silence doit être total entre 22h et 7h. Nous vous prions d'éviter les bruits et discussions qui pourraient gêner vos voisins. Aussi, en cas d'infraction constatée à ce point de règlement, le contrevenant s'expose à une expulsion immédiate du camping.

8) LITIGES :

En cas de litige nous travaillons avec MEDICYS, centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice. Si aucun accord amiable n'est trouvé, les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents en cas de litige.

9) DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

INFORMATIONS GENERALES

* Heures d'ouverture de la réception : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h30

* La taxe de séjour de la commune de St Jean de Luz sera réclamée lors du paiement du solde de la facture au taux de 0,50 € à partir de 18 ans.

* Les animaux (chiens et chats) sont autorisés dans le Camping. Ils doivent être tenus en laisse et être tatoués. A votre arrivée le carnet de vaccination vous sera demandé

* L'assurance responsabilité civile obligatoire.

* Le nombre maximum de personnes autorisées sur un emplacement est de six.

* Toute personne supplémentaire non mentionnée sur le contrat de location, dans la limite des 6 personnes par emplacement, devra obligatoirement être signalée à la Direction et sera redevable des prestations prévues aux tarifs.

* Le stationnement d'un véhicule est inclus.

* Douches chaudes incluses dans les tarifs.

* Lave-linge : 5 €

* Sèche-linge : 5 €

LOCATION D'HEBERGEMENT :

* Arrivée entre 16H00 et 19H00.

* Une caution de 200 € et une caution de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée. Vous prendrez ensuite possession de votre location et disposerez de l'après-midi pour vérifier l'inventaire et nous préciser toute anomalie éventuelle.

* Départ avant 10H00. Nous contrôlerons avec vous au départ l'état de la location et son inventaire, et votre caution vous sera restituée dans la mesure où tout est conforme à l'état des lieux d'entrée.

* Un forfait de 50 € sera retenu si l'hébergement localif n'est pas rendu dans un bon état de propreté.

* Les draps et taies d'oreillers ne sont pas fournis.

* L'eau, l'électricité et le gaz sont inclus dans les tarifs.

LOCATION D'EMPLACEMENT :

* Sur réservation arrivée entre 15H00 et 19H00.

* Et hors réservation arrivée pendant l'ouverture de la réception.

* Une somme de 20 € vous sera demandée à votre arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ ou aura lieu avant midi.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT DE L'ACOMPTÉ :

* Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

* Dès réception de votre contrat de location et de votre règlement, un accusé de réception confirmant notre accord vous sera délivré.

Celui-ci devra être présenté lors de votre arrivée à la réception du camping. Nous vous rappelons que votre acompte, doit être obligatoirement accompagné du contrat de location. La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout contrat de location sans avoir à donner d'explications.

2) MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTÉ :

Le règlement de l'acompte s'effectue par chèque, chèque vacances (ANCV) ou virement postal à établir à l'ordre du CAMPING DE LA FERME ERROMARDIE

3) PAIEMENT DU SOLDE :

a) Pour les locations d'emplacment et d'hébergement le solde de la facture et de la taxe de séjour s'effectue à votre arrivée.

b) Pour les locations avec assurance annulation, obligation de payer votre solde 30 jours avant l'arrivée.

Tout séjour commencé est dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le contrat de location.

4) ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de location, aucune réduction ne sera consentie sur le montant du séjour. En l'absence de message écrit justificatif du client, précisant son retard, l'emplacment ou l'hébergement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location, le montant total du séjour sera dû. Les emplacements et les locations réservés sont disponibles le jour d'arrivée jusqu'à 19H00 maximum (nous prévenir en cas de retard).

5) ANNULATION :

Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible par écrit (les messages téléphoniques ne sont pas admis). En cas d'annulation, il vous sera retenu :

* les frais de réservation

* A titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

6) CAUTION :

Pour les hébergements localifs, une caution de 200 € et de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée et rendue en tout ou partie lors de votre départ après inventaire et suivant l'état et la propreté des lieux. Une somme de 20 € sera demandée à l'arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ.

7) REGLEMENT INTERIEUR :

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping (envoyé sur simple demande) et notamment aux clauses suivantes :

- L'utilisation du réchaud à alcool ou à essence, les barbecues électriques sont interdits.

- La circulation automobile est interdite à l'intérieur du camping entre 23H30 et 7H00.

- S'il est accompagné d'un animal, tout client certifie que celui-ci est à jour des vaccinations obligatoires et tatoué.

- Il n'en est accepté qu'un seul par hébergement localif.

- Nous informons nos usagers que le silence doit être total entre 22h et 7h. Nous vous prions d'éviter les bruits et discussions qui pourraient gêner vos voisins. Aussi, en cas d'infraction constatée à ce point de règlement, le contrevenant s'expose à une expulsion immédiate du camping.

8) LITIGES :

En cas de litige nous travaillons avec MEDICYS, centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice. Si aucun accord amiable n'est trouvé, les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents en cas de litige.

9) DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

INFORMATIONS GENERALES

* Heures d'ouverture de la réception : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h30

* La taxe de séjour de la commune de St Jean de Luz sera réclamée lors du paiement du solde de la facture au taux de 0,50 € à partir de 18 ans.

* Les animaux (chiens et chats) sont autorisés dans le Camping. Ils doivent être tenus en laisse et être tatoués. A votre arrivée le carnet de vaccination vous sera demandé

* L'assurance responsabilité civile obligatoire.

* Le nombre maximum de personnes autorisées sur un emplacement est de six.

* Toute personne supplémentaire non mentionnée sur le contrat de location, dans la limite des 6 personnes par emplacement, devra obligatoirement être signalée à la Direction et sera redevable des prestations prévues aux tarifs.

* Le stationnement d'un véhicule est inclus.

* Douches chaudes incluses dans les tarifs.

* Lave-linge : 5 €

* Sèche-linge : 5 €

LOCATION D'HEBERGEMENT :

* Arrivée entre 16H00 et 19H00.

* Une caution de 200 € et une caution de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée. Vous prendrez ensuite possession de votre location et disposerez de l'après-midi pour vérifier l'inventaire et nous préciser toute anomalie éventuelle.

* Départ avant 10H00. Nous contrôlerons avec vous au départ l'état de la location et son inventaire, et votre caution vous sera restituée dans la mesure où tout est conforme à l'état des lieux d'entrée.

* Un forfait de 50 € sera retenu si l'hébergement localif n'est pas rendu dans un bon état de propreté.

* Les draps et taies d'oreillers ne sont pas fournis.

* L'eau, l'électricité et le gaz sont inclus dans les tarifs.

LOCATION D'EMPLACEMENT :

* Sur réservation arrivée entre 15H00 et 19H00.

* Et hors réservation arrivée pendant l'ouverture de la réception.

* Une somme de 20 € vous sera demandée à votre arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ ou aura lieu avant midi.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1) CONTRAT DE LOCATION ET REGLEMENT DE L'ACOMPTÉ :

* Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

* Dès réception de votre contrat de location et de votre règlement, un accusé de réception confirmant notre accord vous sera délivré.

Celui-ci devra être présenté lors de votre arrivée à la réception du camping. Nous vous rappelons que votre acompte, doit être obligatoirement accompagné du contrat de location. La Direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout contrat de location sans avoir à donner d'explications.

2) MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTÉ :

Le règlement de l'acompte s'effectue par chèque, chèque vacances (ANCV) ou virement postal à établir à l'ordre du CAMPING DE LA FERME ERROMARDIE

3) PAIEMENT DU SOLDE :

a) Pour les locations d'emplacment et d'hébergement le solde de la facture et de la taxe de séjour s'effectue à votre arrivée.

b) Pour les locations avec assurance annulation, obligation de payer votre solde 30 jours avant l'arrivée.

Tout séjour commencé est dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le contrat de location.

4) ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat de location, aucune réduction ne sera consentie sur le montant du séjour. En l'absence de message écrit justificatif du client, précisant son retard, l'emplacment ou l'hébergement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location, le montant total du séjour sera dû. Les emplacements et les locations réservés sont disponibles le jour d'arrivée jusqu'à 19H00 maximum (nous prévenir en cas de retard).

5) ANNULATION :

Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible par écrit (les messages téléphoniques ne sont pas admis). En cas d'annulation, il vous sera retenu :

* les frais de réservation

* A titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

6) CAUTION :

Pour les hébergements localifs, une caution de 200 € et de 50 € pour le ménage vous seront demandées à votre arrivée et rendue en tout ou partie lors de votre départ après inventaire et suivant l'état et la propreté des lieux. Une somme de 20 € sera demandée à l'arrivée pour la clé magnétique de la barrière d'entrée et restituée à votre départ.

7) REGLEMENT INTERIEUR :

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping (envoyé sur simple demande) et notamment aux clauses suivantes :

- L'utilisation du réchaud à alcool ou à essence, les barbecues électriques sont interdits.

- La circulation automobile est interdite à l'intérieur du camping entre 23H30 et 7H00.

- S'il est accompagné d'un animal, tout client certifie que celui-ci est à jour des vaccinations obligatoires et tatoué.

- Il n'en est accepté qu'un seul par hébergement localif.

- Nous informons nos usagers que le silence doit être total entre 22h et 7h. Nous vous prions d'éviter les bruits et discussions qui pourraient gêner vos voisins. Aussi, en cas d'infraction constatée à ce point de règlement, le contrevenant s'expose à une expulsion immédiate du camping.

8) LITIGES :

En cas de litige nous travaillons avec MEDICYS, centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice. Si aucun accord amiable n'est trouvé, les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents en cas de litige.

9) DROIT À L'IMAGE

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.